

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

50^{ème} Rallye National P.E.A de la Luronne

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 17 Février 2025
Ouverture des engagements :	Lundi 17 Février 2025
Clôture des engagements :	Lundi 07 Avril 2025 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 11 Avril 2025
Date et horaires des reconnaissances :	Les 12 et 13 Avril 2025 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Le 18 Avril 2025 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications administratives et techniques le :	Samedi 19 Avril 2025 de 7h00 à 11h00
Lieu :	STPI – 2, route de Clairegoutte – 70200 MAGNY DANIGON
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 19 Avril 2025 à 7h00
Lieu :	STPI – 2, route de Clairegoutte – 70200 MAGNY DANIGON
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 19 Avril 2025 à 11h00
Lieu :	STPI – 2, route de Clairegoutte – 70200 MAGNY DANIGON
Publication des équipages admis au départ et Ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape le :	Samedi 19 Avril 2025 à 11h30
Lieu :	STPI – 70200 MAGNY DANIGON
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 19 Avril 2025 à 12h45 (VHC)
Lieu :	STPI – 70200 MAGNY DANIGON
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 19 Avril 2025 à 19h32 (VHC)
Lieu :	STPI – 70200 MAGNY DANIGON
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	Samedi 19 Avril 2025 à 22h30
Départ 2 ^{ème} étape le :	Dimanche 20 Avril 2025 à 8h30 (VHC)
Lieu :	STPI – 70200 MAGNY DANIGON
Arrivée du rallye :	Dimanche 20 Avril 2025 à 14h47 (VHC)
Lieu :	STPI – 70200 MAGNY DANIGON

Vérification finale le : Dimanche 20 Avril 2025
Lieu : **STPI – 70200 MAGNY DANGON**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Publication des résultats finaux provisoires du rallye le : Dimanche 20 Avril 2025 - 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH

Lieu : STPI – 70200 MAGNY DANIGON
Remise des prix le : Dimanche 20 Avril 2025 à 18h00
Lieu : STPI – 70200 MAGNY DANIGON

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 50^{ème} Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique, épreuve prévue les 19 et 20 Avril 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté Le 18/01/2025 sous le N° 11 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 153 en date du 19/02/2025.

Comité d'organisation

Président : Alexandre CHAMAGNE
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne – 1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone : 03 84 75 78 42
Adresse mail : asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu : STPI – 2, route de Clairegoutte – 70200 MAGNY DANIGON
Date, horaire : Samedi 19 Avril 2025 de 7h00 à 22h30
Dimanche 20 Avril 2025 de 6h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813 / 0314
Commissaires Sportifs	Elisabeth LOUIS	1287 / 0313
	Jean Pierre SIMON	2746 / 0409

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :

Directeur de Course :	PC	Thierry COURANT	16140 / 0409
Directeur de Course Adjoint :	PC	Hubert BENOIT	3617 / 0411
Directeur de Course :	VHC/VHRS PC	Daniel BLANQUIN	1940 / 0308

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :

ES.1 au PC	Maryse THOMAS	3123 / 0314
ES.2 au PC	Delphine NASAZZI	11063 / 0314

Adjoints à la Direction de Course délégués à :		
	ES.1 Départ	Christophe GALLAIRE 242385 / 0314
	ES.1 Adjoint	Jacky LEPEULE 13663 / 0413
Médecin Chef & Départ ES.1		
		Eliane BRETL 348380 / 0409
Chronométrateur :		
	Départ ES.1	Sylvie FAIVRE 11039 / 0421
	Arrivée ES.1	Jean Marie TSCHOFFEN 19687 / 0411
	(Stagiaire)	Sabine JEDREK 317059 / 0409
Adjoints à la Direction de Course délégués à :		
	ES.2 Départ	Jean Christophe OUDIN 236865 / 0314
	ES.2 Adjoint	Martial PEUGEOT 44346 / 0411
	ES.2 Stagiaire	Jonathan PONT 16429 / 0411
Médecin Départ ES.2		
		Julie CHENUT 348377 / 0409
Chronométrateur :		
	Départ ES.2	Bernard AUBERT 242742 / 0409
	Arrivée ES.2	
		Typhanie ADAM 313947 / 0409
Commissaire Technique Responsable VHC / VHRS :		
		Serge BULLIER 19678 / 0409
Commissaire Technique Responsable MODERNE :		
		Michel PETETIN 217737 / 0409
Commissaires Techniques :		
		Jean Louis REVERCHON 6835 / 0421
		Denis DERCHE 33547 / 0314
		Jean François GERARD 323556 / 0408
Commissaire Technique Stagiaire :		
		Arnaud CATELIN 353737 / 0408
Chargés des Relations avec les Concurrents :		
		Monique FRANCE 29181 / 0409
		Regis LEGROS 126767 / 0315
Chargé des Relations avec la Presse :		
		Alexandre CHAMAGNE 157520 / 0409
Responsable des Commissaires :		
		Séverine HERBET 242748 / 0409
Voiture Tricolore :		
		Marc BRODUT 11103 / 0413
Voiture Autorité :		
		Alexandre CHAMAGNE 157520 / 0409
Voiture Info / Sono :		
		Stéphane GRILLOT 188726 / 0409
Voiture Balai :		
		Fabrice GREGET 149465 / 0409
		Monique REVERCHON 14505 / 0409
Speaker :		
		Stéphane GRILLOT 188726 / 0409
Classement :		
		Jean Paul DURAND 27683 / 0503

1.2P. ELIGIBILITE

Le 50^{ème} Rallye National PEA de la Luronne compte pour la Coupe de France des rallyes 2025 **Coefficient 3**, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2025, les challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 50^{ème} Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 07 Avril 2025 à minuit.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximum (100 moderne + 10 VHC + 20 VHRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 510 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 460 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €

Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 60 m2 par équipage (si assistance groupée, 60 m2 plus 40 m² par voiture supplémentaire), aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)

Le parc assistance sera situé dans les emplacements / parking matérialisés aux abords de la :

**Rue Jean Pheulpin
70250 RONCHAMP**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 50^{ème} Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de **317 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **111,2 Km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 / 7 : COURMONT de 13,2 Km**
ES - 2 / 4 / 6 / 8 : COURCHATON de 14,6 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : les 12 et 13 Avril 2025 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Le 18 Avril 2025 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

6.3. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES :					
Plus de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
De 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
De 4 à 7 partants	350€	200€			
De 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ :	300€				
Si moins de 3 partantes :	200€				

Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 20 Avril 2025 à 18h00 au sein de la société STPI.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK « ASA LURONNE » OU**

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE